

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 février 2018 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe
GARRIGUES Florian - JACOLIN Claude - LAHMANES Philippe
MIARD Guy - NIER Cédric - NIER Joseph – S ALOMON Florence

Absents excusés : MM. MIARD Jean-Claude
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph NIER

Ordre du jour :

- Location du logement communal 195 chemin des Auches
- Autorisation au Maire de se porter partie civile
- Etude des devis pour le véhicule communal
- Mise à jour du plan communal de Sauvegarde
- Questions diverses

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation au maire de signer un compromis de vente

1. Autorisation au maire de signer un compromis de vente

Le Maire demande à Florian Garrigues, de quitter la salle du conseil municipal.

La vente du camping par le Sivom à Florian se précise. Nous avons reçu un courrier du notaire car le camping occupe des parcelles de la commune. Le notaire demande donc au Maire son accord pour la vente de ces parcelles et une délibération autorisant le maire à signer un compromis de vente.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente à 6 voix pour et 3 abstentions.

Tarif jaune au camping :

Pour mettre un compteur tarif jaune, la commune porterait le projet. Une convention pourrait être passée avec le gérant du camping pour que l'abonnement et les consommations soient remboursés à la commune.

Le coffret serait à la charge du propriétaire.

Avant de prendre une décision le conseil municipal souhaite connaître les coûts. Le but est de savoir si une somme restera à charge de la commune. Une proposition de convention devra être présentée pour la décision.

2. Délégation au maire de se porter partie civile pendant la durée du mandat en instance pénale. Le conseil municipal donne délégation au maire à 8 voix pour et 2 abstentions.

3. Location maison aux Auches

Le maire présente deux demandes de location.

Le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention choisi la candidature de Géraldine Grosselli.

4. Etude des devis des véhicules

Le maire présente les différents devis pour un véhicule utilitaire essence équipé d'un attelage, une galerie, une porte latérale vitrée.

Il est suggéré de prendre en compte le service après-vente.

Le choix se porte sur le véhicule Citroën Berlingo.

5. Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Suite au changement de Maire, il est nécessaire de remettre à jour le PCS (Plan Communal de sauvegarde)

Les modifications du PCS sont adoptées à l'unanimité.

6. Questions diverses

Atelier communal : l'entreprise EDMI a omis de compter dans son premier devis la modification de l'armoire électrique pour un montant de 696 €.

L'architecte est prêt à prendre à sa charge ce montant. Beaucoup de conseillers pensent que l'architecte n'est pas en cause.

Après débat, le conseil municipal décide de prendre ces travaux à sa charge à 7 voix pour et 3 abstentions.

Le maire présente des devis pour l'achat de matériel pour l'atelier communal. Si possible il faudra prévoir un budget de 10 000 €.

Le Maire présente un devis pour la réfection des voies communales de Châteaubois : 32 562.38 €. Joseph précise que lors de fortes pluies, l'eau ressort par-dessous la route. Il faudrait résoudre ce problème avant de mettre de l'enrober.

Marché à bons de commande pour les travaux sur voiries communales : Eiffage a obtenu le marché.

Philippe rappelle la nécessité de la réfection de la voie au pied de Mayres qui mène à la stabulation de Cédric.

Le Maire présente des devis pour l'installation de surpresseurs à Châteaubois.

Deux solutions : individuels ou collectif au réservoir

La solution du collectif engendrerait des problèmes techniques annexes. Quant à la solution de surpresseurs individuels, elle est moins coûteuse et plus fiable. A suivre

L'association de pêche (AAPPMA) remercie par courrier le conseil municipal pour le versement de sa subvention en 2017.

Suite aux difficultés rencontrées pour la réception du réseau Wifi sur la commune et après avoir fait plusieurs fois remonter l'agacement au Département, le président du Département Jean-Pierre Barbier nous informe par courrier que des travaux seront effectués cette année par Alsatis pour la réception d'internet. Une nouvelle antenne accessible aux services techniques sera installée à Lavars-le-Maturay et le nouveau pylône construit pour la téléphonie mobile à St Jean-d'Hérans sera équipé.

Suite à la réunion à la Communauté de Communes, le Maire rapporte :

Nouvelle taxe sur les impôts locaux : Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) compétence transférée à la communauté de communes sans compensation du Gouvernement. De ce fait, l'impôt Gémapi sera collecté sur les taxes foncières bâti et non bâti, les taxes d'habitation et la CFE (Cotisation foncière sur les entreprises).

Lors de la réunion Marie-Noëlle Battistel a aussi informé le conseil communautaire que le Gouvernement lance la privatisation des barrages. Dont le Sautet, le lac mort.

Suite à la réunion de la commission forêt le maire précise que l'écobuage est strictement interdit et verbalisable même pour les agriculteurs. Le broyage est privilégié.

La séance est levée à 21h15

Mayres-Savel, le 16 février 2018

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

